

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU PÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS



DEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 25 Septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	36

Objet de la délibération
AFFAIRES GENERALES Délégation au Président du PMGA
Référence
3_20200925_522

Date de la convocation
18/09/2020

Date d'affichage
29/09/2020

L'année deux mille vingt, le vingt-cinq septembre à 09 heures 00, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace DEWAILLY à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : DECLE, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DÉLÉTRÉ, DARRAGON, Mme RODINGER, RENAUX, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, CAPELLE, SURHOMME, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSE, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, Mme LEROY, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

M. CLIQUET à M. WATELAIN
Mme DE WAZIERS à M. DESFOSSSES
Mme FOURÉ à M. RIFFLART
Mme HIVER à M. MAGNIER
Mme THIEBAUT à M. DESSEAUX
M THEVENIAUD à M. RENAUX
M. DINOUCARD à M. CHEVIN
M. DOVERGNE à M. SURHOMME
Mme PINON à M. SAVREUX
M. GEST à Mme VERRIER

Excusés, absents : FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, OURDOUILLÉ, Mme QUIGNON, DELNEF, BOHIN, BABAUT, MERCUZOT, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, STOTER, SUIN, Mme CARON-DECROIX, Mme LEMAIRE

A été nommé secrétaire de séance :

Paul-Eric DECLE

Conformément à l'article L 5211.10 du Code des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président. Cette délégation au Président qui sera acquise pour la durée du mandat.

Conformément à l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte des attributions exercées par le Président en application de la présente décision.

Cette proposition permettra de faciliter le fonctionnement du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Il sera rendu compte à chaque séance du Comité Syndical des décisions prises par le Président.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide de déléguer au Président les attributions suivantes :
 - Solliciter des subventions auprès des partenaires extérieurs ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% ;
 - Décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - Passer les contrats d'assurance ;
 - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
 - Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Intenter au nom du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui ;
 - Emettre des avis en tant que personne publique associée.
- Décide que Monsieur le Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'article L.5211.9 du CGCT, à un ou plusieurs Vice-Présidents, au Directeur Général et aux responsables de service du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.
- Dit qu'il sera rendu compte, à chaque réunion du Comité Syndical, des décisions prises par Monsieur le Président en application de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré le 25 septembre 2020
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,

P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	320200925522
Date de la décision :	2020-09-25 00:00:00+02
Objet :	DELIBERATION DELEGATION AU PRESIDENT
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2.2 - délégations à l'exécutif ou au bureau
Identifiant unique :	080-200082063-20200925-320200925522-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20200925-320200925522-DE-1-1_0.xml	text/xml	907
Nom original :		
D3_2020925_522_DELEGATION_PRESIDENT.pdf	application/pdf	658978
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20200925-320200925522-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	658978

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2020 à 10h58min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2020 à 10h58min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2020 à 10h58min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2020 à 10h58min38s	Reçu par le MI le 2020-09-29